

PROCES-VERBAL

**Réunion du Comité syndical du
28 janvier 2022
En visio conférence**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Marc GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ - M. Denis LINGLIN, délégué de Mme Muriel BENIER

– **Thonon Agglomération**

Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Claude MANILLIER - M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

– **Annemasse Agglomération**

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

– **Communauté de Communes du Genevois**

– M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT

– **Communauté de Communes Faucigny Glières**

M. Stéphane VALLI

Communauté de Communes du Pays Rochois

M. Marin GAILLARD - M. Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES - Mme Nadine PERINET

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT, suppléant de M. Christophe MAYET

Excusés : M. Philippe NOUVELLE – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL	3
III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	3
POINT N°1 – ADOPTION DES COTISATIONS DES EPCI MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN	3
POINT N°2 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022.....	7
POINT N°3 – CONTRIBUTION 2022 DU POLE METROPOLITAIN AU GLCT GRAND GENEVE	7
IV. GRAND GENÈVE, ACTUALITE TRANSFRONTALIERE	9
POINT N°1 – RETOUR SUR LA COMMISSION SANTE DU CRFG DU 10 JANVIER 2022	9
POINT N°2 – GRAND GENEVE : ECHEANCES ET CALENDRIER 2022.....	11
VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE.....	11
CHARTRE GRAND GENEVE EN TRANSITION	11
ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	12
LA NUIT EST BELLE.....	12
V. POLITIQUES CONTRACTUELLES	12
POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LA SIGNATURE DU CRTE.....	12
VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	12
POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LE FORUM DES FORMATIONS GRAND FORMA 8-9 FEVRIER 2022	12
VI. DIVERS	13

Monsieur le Président salue l'Assemblée et la présence de Madame Virginie DUBY MULLER.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pierre-Jean CRASTES est désigné secrétaire de séance.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL

- **Compte-rendu des réunions du Comité syndical**

Le procès-verbal du Comité syndical du 24 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

- **Compte-rendu des travaux du Bureau**

Monsieur le Président présente les délibérations prises par le Bureau lors de ses dernières réunions.

Bureau du 14 janvier 2022

- **Délibération n°BU2022-01** : ouverture d'une ligne de Trésorerie
- **Délibération n° BU2022-02** : convention constitutive d'un groupement d'autorités adjudicatrices relatif à la réalisation de quatre études territoriales pluridisciplinaires pour la refonte de la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève
- **Délibération n° BU2022-03** : convention constitutive d'un groupement d'autorités adjudicatrices relatives à la réalisation d'une étude sur les dynamiques démographiques et les capacités d'accueil des territoires composant le Grand Genève avec le Canton de Genève
- **Délibération n°BU2022-04** : convention de financement avec le Canton de Genève et la Région de Nyon pour établir une stratégie multimodale mobilité 2050 dans le cadre de la refonte de la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève

Les principaux sujets abordés lors de la réunion du Bureau du 14 janvier 2022 seront traités dans le présent ordre du jour.

III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

POINT N°1 – ADOPTION DES COTISATIONS DES EPCI MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur le Président Christian DUPESSEY indique que le Projet de Budget Primitif 2022 s'inscrit dans la droite ligne du Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors de la précédente réunion du Comité syndical, le 10 décembre 2021. Cette réunion avait permis de résumer en une phrase le projet de Budget 2022 et la prospective pour les exercices suivants : « toute la feuille de route, rien que la feuille de route ». En effet, le projet de budget 2022 traduit la feuille de route politique 2020-2026, adoptée par le Comité syndical au mois de mars 2021.

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle les 4 domaines principaux d'interventions. Il insiste sur le fait que la Transition écologique constitue de directeur de la feuille de route politique du mandat en cours.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président en charge des finances et des politiques contractuelles.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES revient sur trois constats :

- *L'accroissement des taux de réalisation des budgets antérieurs qui ont largement progressé depuis plusieurs années ;*
- *Le développement des services sur les domaines d'action du Pôle métropolitain, particulièrement en matière de mobilité ;*
- *La baisse des recettes externes en fonctionnement sur les actions mises en œuvre par le Pôle métropolitain, avec la fin des subventions de la Région et des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.*

Il rappelle que la feuille de route politique a été adoptée le 26 mars 2021. Elle est à présent traduite en un plan d'actions qu'il s'agit de mettre en œuvre. Il revient ensuite sur les orientations politiques définies dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire. Ainsi, le 10 décembre derniers, les délégués du Comité syndical se sont accordés sur les points suivants :

- *Constat de l'effet ciseau annoncé dès 2018 avec un débat d'orientation budgétaire en vue du Budget primitif 2021 qui proposait de différer l'augmentation initialement prévue en 2021 à 2022.*
- *Le séminaire du Bureau du 13 juillet 2021 sur le plan d'actions avait confirmé une trajectoire de cotisations à 8,50 €/habitant pour le BP 2022 (Cf. Prospective budgétaire 2018-2020)*

- Le souhait de réaliser une augmentation en deux temps ; l'objectif étant d'atteindre une cotisation de 7,75€/habitant en 2022 et 8,50€/habitant en 2023 dans le cadre de la feuille de route adoptée par le Comité syndical.
- La garantie de stabilité de la cotisation pour le reste du mandat, sur la période 2023-2026, dans le cadre de la feuille de route actuelle et à périmètre de compétences constant (hors nouveaux transferts éventuels)
- La priorisation de l'augmentation de contribution sur la mobilité (services à la mobilité) et l'aménagement du Territoire.

Monsieur le Président demande aux différents Vice-présidents de présenter le projet de budget par domaine.

Madame Chrystelle Beurrier présente les différentes actions prévues en matière de mobilité. Elle vise à développer les services de mobilité portés par le Pôle métropolitain. Il s'agit notamment de relancer une campagne d'incitation au covoiturage avec différents opérateurs privés, à travers des participations sur les trajets réalisés ; de développer une nouvelle ligne de covoiturage dans le Pays de Gex. Quatre nouvelles stations d'autopartage sont également prévues. Onze Plans de Déplacements d'Entreprise seront également réalisés. Dans le même temps, le travail sur l'AOM du Genevois français va se poursuivre avec l'adoption du PACTE mobilité prévu au printemps prochain et le lancement de la phase de préfiguration pour les EPCI volontaires, à compter du second semestre. De même, une démarche prospective sera initiée avec le Canton de Genève et le Canton de Vaud « Grand Genève Mobilité 2050 ».

En 2022, le Pôle métropolitain présentera sa candidature à la deuxième génération du programme PENDAURA+ (2022-2025) pour un montant global de 1,2 million € pour 4 ans.

Monsieur Stéphane VALLI indique que le principal d'objectif du point de vue de la stratégie et de l'organisation globale de la mobilité est d'adopter le PACTE mobilité en 2022 et de mettre en place une AOM pour le 1^{er} janvier 2025 avec l'ensemble des EPCI volontaires.

Monsieur Christian DUPESSEY explique que le Comité syndical devra travailler spécifiquement sur le PACTE mobilité avant de procéder à son adoption d'ici le mois de juin.

Ainsi le budget 2022 Mobilité se présente comme suit :

Dépenses : 495 000 € Recettes : 90 000 €

Monsieur Vincent SCATTOLIN indique qu'en matière d'Aménagement du Territoire deux axes de travail sont établis. La démarche Inter-SCOT à l'échelle du Genevois français aboutira sur le Schéma métropolitain de l'Habitat et à un plan d'actions communs. Elle visera également à préparer une Charte qui permettra de préfigurer un SCOT avec les EPCI qui le souhaitent. Une démarche expérimentale pourra être également conduite pour analyser la mise en œuvre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sur notre territoire. Au niveau du Grand Genève, le Pôle métropolitain portera, avec le Canton de Genève et le Conseil régional de Nyon (VD) la refonte du Schéma d'agglomération avec l'élaboration de la « Vision Territoriale Transfrontalière » du Grand Genève. Cette démarche aura vocation à être traduite au sein des différents documents de planifications de part et d'autre de la frontière. Au cours de l'année 2022, la Confédération suisse communiquera également un rapport d'examen provisoire sur le Projet d'agglomération n°4. Le Pôle métropolitain et les maîtres d'ouvrage seront ainsi mobilisés pour répondre aux différentes questions et remarques soulevées.

Enfin, le budget 2022 permettra de structurer progressivement un observatoire territorial utile aux différents travaux du Pôle métropolitain et à ses EPCI membres.

Ainsi le budget Aménagement du territoire se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 256 780 € Recettes : 45 500 €

Dépenses d'investissement (observation du territoire) : 25 220 €

Monsieur Sébastien JAVOGUES rappelle que la Transition écologique constitue le fil conducteur de l'action du Pôle métropolitain. Pour autant, un budget est dédié à des actions spécifiques. A l'échelle transfrontalière, il s'agit de participer à la démarche Grand Genève en transition. Une Charte, puis un plan d'actions, établis avec les partenaires français et suisses du Grand Genève seront élaborés au cours de l'année 2022-2023. Les Assises européennes de la Transition énergétiques seront organisées du 29 mai au 2 juin. Le Pôle métropolitain y participera à travers le Grand Genève, mais aussi à titre particulier en partenariat avec ENEDIS et les Syndicats départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, le SIEA et le SYANE afin de promouvoir le concept et l'opération la Nuit est Belle. Ainsi, la 3^{ème} édition de l'évènement se tiendra le 23

septembre prochain. Il s'agit de sensibiliser à la lutte contre la pollution lumineuse et à ses effets sur la biodiversité et d'encourager aux économies d'énergies.

Plusieurs partenariats permettront de promouvoir les énergies renouvelables : cadastre solaire ; déploiement de centrales villageoises dans le Genevois français ; contrat de chaleur ; etc. Enfin, le Pôle métropolitain est partenaire, pour le compte de ses EPCI membres, de l'Association Régionale ATMO. Cela permet ainsi de disposer des outils de modélisation nécessaires pour connaître la qualité de l'Air dans le Genevois français. Cela a notamment permis de développer l'application R2G2 qui permet de connaître la qualité de l'Air en temps réel dans le Grand Genève.

Ainsi le budget transition écologique se présente comme suit :

Dépenses : 575 000 € Recettes : 223 850 €

Il met en exergue la part importante des dépenses liées à l'organisation des AETE avec 263 000 € et 170 950 € de recettes.

Monsieur Marin GAILLARD présente le projet de budget 2022 en matière de développement économique. Il s'agit particulièrement de poursuivre les expérimentations pour promouvoir l'économie circulaire dans les zones d'activités du Genevois français. Plusieurs partenariats seront également reconduits pour promouvoir l'innovation et la création de valeur ajoutée avec le réseau French Tech in The Alps, pour encourager l'économie sociale et solidaire et les circuits courts avec Innovales, pour stimuler la création d'entreprises dans le domaine du Sport Outdoor avec le cluster Outdoor Sport Valley. Au cours de l'année 2022, l'offre de services et le réseau de la Cité des Métiers du Grand Genève seront également consolidés. Un nouveau Centre associé devrait ouvrir ses portes à Thonon Agglomération au second semestre 2022. Un Pacte Economie sera également conduit afin de bien définir avec les EPCI membres le programme d'actions, les modalités de travail et de coopération, notamment sur les besoins émergents.

Monsieur Christian DUPESSEY indique qu'en matière de formation supérieure, il s'agit de conforter et déployer la démarche « Grand forma, se former dans le Genevois français ». Il s'agit de rendre lisible et visible l'offre de formation supérieure dans le Genevois français et de développer les coopérations entre acteurs et organismes de formation. Plusieurs initiatives sont ainsi conduites notamment avec l'Université Savoie Mont-Blanc et sa Fondation dont est membre le Pôle métropolitain. Deux chaires transfrontalières de Recherche et d'enseignement sont ainsi en cours de développement, l'une basée à Ferney-Voltaire sur les énergies renouvelables et l'efficience énergétique, l'autre basée à Annemasse sur la mobilité. Des expérimentations seront également encouragées pour les services aux étudiants. Un Appel à Manifestation d'Intérêt pourrait être initié pour favoriser les coopérations entre organismes de formations.

Ainsi le budget Economie- Formation se présente comme suit :

Dépenses : 480 000 € Recettes : 13 400 €

Monsieur Gabriel DOUBLET présente le projet de Budget pour la Communication, la Culture et la Participation. Il rappelle l'enjeu majeur de communication pour le Pôle métropolitain à la fois pour le vivre ensemble dans le Grand Genève et pour faire connaître des services ou des actions du Pôle métropolitain. En effet, dans un bassin de vie transfrontalier comme le nôtre, chaque difficulté antagonise les positions, a tendance à renvoyer la faute sur le voisin.

C'est pourquoi il est fondamental de valoriser notre histoire commune, notre interdépendance, nos projets et nos réussites communes. C'est ainsi que nous avons beaucoup communiqué autour des réalisations, des services qui ont transformé le quotidien dans le Grand Genève. Nous continuerons aussi à valoriser notre histoire locale, à encourager des actions culturelles franco-suisse, particulièrement en partenariat avec l'Association des communes Genevoises qui rejoint parfaitement cette stratégie.

En matière de communication, nous souhaitons aussi renforcer les supports à destination des élus communaux et intercommunaux du Genevois français pour faire connaître notre action et rendre lisible le Pôle métropolitain. En matière de services portés par le Pôle métropolitain, la communication a toujours été tournée vers l'usager. Nous devons articuler davantage communication institutionnelle et communication de services.

Enfin, la démarche de concertation porte essentiellement sur la démarche Grand Genève en Transition. Elle vise à fédérer les élus du territoire, le Forum d'agglomération, c'est-à-dire les représentants de la Société civile du Grand Genève, mais aussi les membres des différents Conseils de Développement autour de la révision du Projet de Territoire transfrontalier au regard de ses défis en matière de Transition écologique.

Ainsi le budget Communication – Culture – Participation se présente comme suit :

Dépenses : 292 000 € Recettes : 93 600 €

Monsieur Régis PETIT remercie le Bureau exécutif pour le travail de présentation réalisé. Il salue également les différentes actions entreprises en matière de communication. Il est indispensable pour comprendre les dynamiques métropolitaines en œuvre, pour mesurer le chemin parcouru et les services développés depuis plus de 15 ans. Le projet de Budget 2022 est tout point conforme au Débat d'orientation 2022. Il indique que les délégués du Pays bellegardiens adopteront cette proposition.

Monsieur Patrice DUNAND confirme la position exprimée à l'occasion du DOB. Les élus de Pays de Gex Agglomération adopteront ce projet de budget et la prospective pluriannuelle.

Madame Chrystelle BEURRIER indique aussi que la proposition a fait l'objet de plusieurs discussions au sein de Thonon Agglomération. La proposition sera adoptée. Il y a toutefois une attente pour se concentrer sur les missions confiées.

Monsieur Marin GAILLARD indique que les élus de la CC du Pays Rochois soutiennent la proposition de Budget.

Monsieur Sébastien Javogues confirme également la position de élus de la CC Arve et Salève qui adopteront cette proposition. Il insiste pour que le Pôle métropolitain travaille bien selon deux dimensions : analyse et impulsion stratégiques sur les enjeux lourds de l'aménagement de notre territoire ; appui à l'opérationnel, facilitateur de réalisations auprès de ses membres.

Monsieur Stéphane VALLI rappelle qu'il aurait préféré trouver une alternative à cette augmentation de cotisation. Il constate la nécessité et ne s'opposera pas à ce budget.

Monsieur Gabriel DOUBLET indique que cette augmentation de contribution est prévue depuis 2018 et intégrée dans la prospective budgétaire d'Annemasse Agglo depuis cette date. Elle a simplement été différée de 2021 à 2022, compte-tenu des circonstances. Aussi, les élus d'Annemasse agglomération adopteront le projet de Budget 2022 et la prospective associée.

Du côté de la CC du Genevois, Pierre-Jean CRASTES indique l'accord des élus sur la proposition réalisée.

Monsieur Christian DUPESSEY demande si d'autres prises de paroles ou interventions sont souhaitées. – Ce n'est pas le cas. -

Pour conclure avant de procéder à l'approbation des différentes délibérations qui vont permettre de constituer le Budget 2022 du Pôle métropolitain, Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que ce projet de budget a fait l'objet de nombreuses discussions au préalable entre les élus, à la fois au sein des réunions du Bureau, des Conférences thématiques et du Comité syndical dans le cadre du DOB qui s'est tenu le 10 décembre dernier. Ainsi, le projet de budget présenté aujourd'hui suscite peu de discussions. Il remercie les membres du Bureau pour la préparation de cet exercice et remercie les délégués du Comité syndical de leur confiance.

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : Sept euros et soixante-quinze centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 10 décembre 2021, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 7.75 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** la contribution des membres à 7.75 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2022 ;

- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions

POINT N°2 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Primitif Principal 2022

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à

DEPENSES :	4 002 798.50 euros
RECETTES :	4 002 798.50 euros
- et en investissement à

DEPENSES :	276 001.98 euros
RECETTES :	276 001.98 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le Budget Primitif Principal 2022**

POINT N°3 – CONTRIBUTION 2022 DU POLE METROPOLITAIN AU GLCT GRAND GENEVE

Monsieur le Président Christian DUPESSEY indique qu'il s'agit de la première délibération d'exécution du Budget 2022. Le Pôle métropolitain est membre du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève. Le GLCT porte les différentes générations de Projet d'agglomération et différentes démarches ou actions à l'échelle de notre bassin de vie transfrontalier. Il agit dans trois domaines d'actions : l'aménagement du territoire, la mobilité et l'environnement. Chaque année un projet de budget est établi. Il est validé par les instances politiques du GLCT, puis soumis à l'approbation de chacune des instances de ses collectivités membres. Le projet de Budget 2022 est identique à l'exercice 2021. La contribution du Pôle métropolitain est stable depuis 2020.

Vu les Accords de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996 et notamment son article 11 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales français, notamment l'article L 1115-4 ;

Vu la délibération CS 2011-18 de l'ARC Syndicat mixte approuvant la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer sa gouvernance » ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0044 portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, stipulant que le Pôle métropolitain du Genevois français se substitue de plein droit dans tous les actes et contrats pris antérieurement par l'ARC Syndicat mixte,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la délibération CS délibération CS2022-02 approuvant le Budget primitif du Pôle métropolitain du Genevois français pour l'année 2022,

La République et Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional de Nyon, la Ville de Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, le Département de l'Ain et le Pôle métropolitain du Genevois français sont membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève. Installé en 2013, le GLCT Grand Genève vise à renforcer la gouvernance de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et à conduire, plus particulièrement, les différentes

généralisations de Projets d'agglomération. La République française et la Confédération suisse sont membres associés.

Les membres du GLCT, représentent l'ensemble des territoires impliqués dans le projet d'agglomération. Structure de droit public suisse dont le siège à Genève, le GLCT dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il constitue ainsi le premier GLCT de droit suisse chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

Le GLCT Grand Genève :

- ✓ « réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement, notamment selon un programme de travail annuel et pluriannuel voté par ses membres .
- ✓ coordonne, promeut et soutient toute démarche utile à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».
- ✓ est composé d'une **Assemblée composée** de 24 élus, représentant à égalité les parties françaises et suisses, **et d'un Bureau** composé du Président et de sept Vice-présidents, représentant les huit collectivités membres. Les statuts précisent que le « *Président du GLCT est élu parmi les représentants du Canton de Genève qui sont membres du Conseil d'Etat* ». Le représentant du Pôle métropolitain est Premier Vice-président ou 2^{ème} Vice-président, alternativement selon les années impaires ou paires, avec le représentant du Canton de Vaud.

Le GLCT Grand Genève intervient principalement dans 3 domaines d'actions :

- La Mobilité
- L'Aménagement du Territoire
- L'Environnement

Le Budget du GLCT repose sur les contributions de ses membres.

La contribution est fixée annuellement par l'Assemblée du GLCT Grand Genève. Le 25 novembre 2021, l'Assemblée du GLCT a ainsi approuvé, à l'unanimité, son Budget prévisionnel 2022 et a fixé le montant des contributions des membres pour 2022 selon les règles statutaires du GLCT Grand Genève.

Budget GLCT 2022			
Recettes GLCT (Taux à 1,10)		595 333,00	541 211,82
		CHF	€
Genève	Répartition au nombre de voix - 8 voix	303 619,83	276 018,03
	Canton de Genève (7)	265 667,35	241 515,77
	Ville de Genève (1)	37 952,48	34 502,25
Vaud	Répartition égale entre les parties	53 579,97	48 709,06
	RégionNyon	26 789,99	24 354,53
	Etat de Vaud	26 789,99	24 354,53
France	Répartition au nombre de voix - 12 voix	238 133,20	216 484,73
	Région Auvergne-Rhône-Alpes (3)	59 533,30	54 121,18
	Conseil départemental de l'Ain (2)	39 688,87	36 080,79
	Conseil départemental de la Haute-Savoie (2)	39 688,87	36 080,79
	Pôle métropolitain du Genevois français (5)	99 222,17	90 201,97

La contribution annuelle du Pôle métropolitain doit être approuvée par le Comité syndical du Pôle métropolitain à l'occasion du vote du Budget primitif pour chaque exercice. Elle s'établit à 90 201,97 € pour 2022.

En complément de la délibération approuvant le Budget du Pôle métropolitain pour l'année 2022, il est proposé de compléter cette décision par l'adoption d'une délibération approuvant formellement le versement annuel de la contribution 2022 du Pôle métropolitain du Genevois français au GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution annuelle 2022 du Pôle métropolitain au Budget du GLCT Grand Genève pour un montant 90 201.97 € selon le Budget Prévisionnel du GLCT Grand Genève et le Budget Primitif 2022 du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de la contribution annuelle à l'appui d'un appel à cotisation émis par le GLCT Grand Genève conformément aux crédits inscrits au Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

IV. GRAND GENÈVE, ACTUALITE TRANSFRONTALIERE

POINT N°1 – RETOUR SUR LA COMMISSION SANTE DU CRFG DU 10 JANVIER 2022

Monsieur Christian DUPESSEY souhaite partager une actualité quant à la question du pass vaccinal. Ce dernier est obligatoire en France pour accéder à un certain nombre de services ou d'équipements. Dans le cadre de notre bassin de vie transfrontalier, il convenait de s'interroger sur le maintien de la liberté de circulation des habitants. Aussi, les conditions d'entrée en France n'ont pas été modifiées (test PCR négatif + pass sanitaire obligatoires sauf dans la zone de 30km de son lieu de domicile suisse : notion de bassin de vie transfrontalier). Toutefois, les mêmes conditions d'accès aux services ou équipements nécessitant le pass vaccinal s'appliquent à tous, y compris dans la zone des 30 km. Le Léman express étant considéré comme un TER, le pass ne sera pas exigé. Toutefois, les genevois ou vaudois disposent d'un pass sanitaire avec plusieurs niveaux de classification (2G, 2G+, 3G) qui n'est pas valable en France en tant que pass vaccinal. Un travail est donc mené avec l'Ambassadeur de France en Suisse et le Préfet de la Haute-Savoie pour éclaircir cette situation.

L'objectif est de permettre aux ressortissants suisses qui sont au même niveau d'état de vaccination que les ressortissants français (3 doses ou 2 doses + guéri) d'accéder aux services et équipements réglementés en France. Il semble que le plus simple pour eux est de télécharger l'application #TousantiCovid# et d'y rattacher l'attestation suisse témoignant d'un schéma vaccinal complet.

Monsieur Christian DUPESSEY présente l'ordre du jour de la commission santé du CRFG et sur les principaux sujets abordés. Elle s'est réunie le 10 janvier dernier. C'est la première fois depuis plusieurs années. Cette séance a été présidée par Monsieur le Directeur régional de l'ARS Jean-Yves GRALL et par Monsieur le Conseiller d'Etat en charge de la Santé, Mauro POGGIA. Elle associait les représentants de l'Etat, de la Région, des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, du Pôle métropolitain, des Offices cantonaux genevois et vaudois concernés, des Hôpitaux Universitaires Genevois, des organismes de formation, etc.

1. Point de situation sur la pandémie de COVID-19

- 1.1 Point épidémiologique et vaccinale Suisse/France
- 1.2 Actualisation des mesures prises Suisse/France

2. Situation RH dans les établissements de l'Ain et de la Haute-Savoie – impacts des tensions observées sur l'offre de soins et l'accompagnement médico-social (ARS)

Il a été garanti que les hôpitaux publics suisses n'effectueront pas de campagne de recrutement spécifique de personnel de santé. Toutefois, les cliniques privées suisses ne sont pas soumises à l'obligation de suivre ce même choix et peuvent faire appel aux agences d'intérim. C'est pourquoi des groupes de travail vont se réunir pour échanger sur le sujet de la formation transfrontalière afin d'intensifier la formation de personnel de part et d'autre de la frontière.

3. Propositions

- 3.1 Actualisation de l'observatoire transfrontalier des personnels de santé

L'objectif de créer un observatoire transfrontalier est de disposer de données cohérentes et partagées entre la Suisse et la France. Il s'agit de pouvoir se reposer sur les mêmes points de références.

- 3.2 Autres mesures envisageables

Monsieur Christian DUPESSEY indique qu'il est intervenu, au nom des élus du Pôle métropolitain, sur deux axes : la formation des personnels de santé et les parcours de soins.

D'abord sur la question des personnels soignants, il a fait état de l'extrême tension et fatigue qui pèsent sur les personnels des établissements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Nous sommes au bord de la rupture. Il a ainsi rappelé le « gentlemen agreement » qui avait été établi il y a quelques années : les établissements de santé et les autorités genevoises se sont engagées à ne pas recruter et à ne pas faire de « débauchages » au sein des établissements français limitrophes. Si cet accord semble bien respecté par les HUG, ce n'est pas le cas des établissements privés. Par ailleurs, une voie de contournement semble avoir été trouvée y compris même au sein des HUG : celle du travail intérimaire. Ainsi, Monsieur DUPESSEY a demandé aux autorités genevoises de veiller au respect de ces accords.

Sur cette question des personnels, Monsieur DUPESSEY a constaté les besoins forts en matière de formation. Chacun doit former plus de part et d'autre de la frontière. Il est aussi possible de former ensemble. Ainsi, il a proposé de relancer le projet d'Institut de Formation et de Soins Infirmiers (IFSI) transfrontalier avec des cursus communs ou des équivalences de diplômes, permettant de proposer des parcours professionnels transfrontaliers. Il a aussi proposé que dans ce cadre s'applique, comme cela était le cas il y a plusieurs années dans certains métiers de la fonction publique, une durée de services à rendre dans les établissements français, trois ans par exemple.

Ensuite, sur la question des parcours de soins, il a rappelé que le Genevois français était dans une situation critique. Plusieurs territoires ou communes constituent à présent des déserts médicaux que cela soit en médecine de ville ou pour certaines spécialités. En matière de soins hospitaliers, il a noté aussi la situation spécifique du Pays de Gex et du Pays Bellegardien qui comptent désormais à eux deux plus 120 000 habitants, la Haute-Savoie bénéficiant d'une offre hospitalière de proximité et de très grande qualité. Ainsi, il a demandé que cette question soit aussi abordée, chacun devant pouvoir bénéficier d'un véritable parcours de soins à l'échelle du bassin de vie.

Monsieur Denis LINGLIN demande si l'ARS est prêt à discuter d'un hôpital transfrontalier pour le Pays de Gex.

Monsieur Patrice DUNAND rappelle que Pays de Gex Agglo a déclenché une véritable dynamique pour régler l'épineuse situation de l'accès aux soins dans le Pays de Gex. L'hôpital n'est pas la seule solution, d'autres mesures sont envisagées par le Pays de Gex. Il souhaite que le Pôle métropolitain reprenne les éléments déjà travaillés et discutés avec les acteurs de la santé et les services de l'Etat par les élus du Pays de Gex. Il insiste sur la nécessité de travailler sur l'ensemble des mesures et non pas uniquement sur la question d'un hôpital transfrontalier. Il y a des initiatives et des actions concrètes pour le court terme, notamment pour le parcours de soins. Il explique qu'il faut veiller à ne pas occulter les démarches déjà menées par l'agglomération du Pays de Gex. Enfin il rappelle que le Pays de Gex a de véritables spécificités en matière de santé.

Monsieur Christian DUPESSEY confirme que ces spécificités ont bien été évoquées lors de la séance du 10 janvier dernier. La question est bien de réfléchir au parcours de soin. C'est bien la position des élus du Pays de Gex qu'il convient de relayer.

Madame Nadine PERINET revient sur des points d'actualités de la semaine et notamment le sujet de la maltraitance au sein des EPHAD. Elle s'interroge donc sur la situation des maisons de retraite de notre territoire. Elle souhaite savoir si nous disposons d'information relative.

Monsieur Christian DUPESSEY indique qu'il ne dispose pas d'informations précises. Néanmoins, il rappelle que le Pôle métropolitain n'est pas compétent sur ce domaine qui relève de l'ARS et des Départements. Il souligne que l'enquête du journaliste est établie sur un groupe privé.

Monsieur Régis indique que cette situation est dramatique et nous a tous touché. Il souhaiterait que nous puissions mobiliser les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie pour engager des bilans ou des visites à l'échelle du territoire qui lui semble être la meilleure échelle pour effectuer cette requête.

Monsieur Christian DUPESSEY indique que le Pôle métropolitain peut prendre en charge cette initiative s'il est mandaté par ses EPCI.

Madame Virginie DUBY MULLER explique que le système de santé du territoire est à bout de souffle et cette situation se fait aussi ressentir au sein des EPHAD. Les services de l'Etat doivent donc se mobiliser pour veiller au maintien de la qualité de service et des soins au sein de établissements. Elle rappelle qu'au début de la crise sanitaire les partenaires français avaient demandé au Préfet de Région de réunir la commission santé. Il faut donc insister pour que la commission se réunisse de manière régulière. Il est primordial de donner une suite rapide à la réunion du 10 janvier. Il est nécessaire d'interpeler à nouveau Monsieur le Directeur de l'ARS pour savoir quelles suites ont été données à ces échanges. Elle rappelle que la loi 3DS qui sera bientôt soumise à la Commission Mixte Paritaire de l'Assemblée et du Sénat renforce certains principes d'expérimentations et reconnaît la situation particulière des zones frontalières en matière de Santé. Au-delà de la question hospitalière et de la médecine de ville, la situation du secteur médico-social est extrêmement préoccupante. Ainsi, faute de personnels soignants dans les établissements médico-sociaux, des lits ont été fermés et les plages horaires d'accueil ont été réduites.

Madame Chrystelle BEURRIER rappelle que l'Etat a demandé aux collectivités de mobiliser leur personnel pour la gestion de la crise sanitaire et notamment la vaccination. Il est donc important de travailler à la fois sur la formation mais

aussi à la réouverture de lits au sein des hôpitaux et des centres médico-sociaux. C'est un sujet sur lequel les élus du Département de la Haute-Savoie sont pleinement mobilisés.

Monsieur Christian DUPESSEY confirme la nécessité de travailler conjointement avec les deux Départements sur la question sanitaire ainsi qu'avec la Région pour tout ce qui concerne l'offre de formations.

POINT N°2 – GRAND GENEVE : ECHEANCES ET CALENDRIER 2022

VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE

Monsieur Vincent SCATTOLIN rappelle qu'avec les partenaires du Grand Genève, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon se sont engagés dans l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière commune, déclinaison spatiale de la démarche Grand Genève en transition qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Cette vision territoriale transfrontalière partagée doit être le point de départ d'un véritable pacte territorial qui se déclinera dans les documents de planification des entités qui composent le Grand Genève. En effet, le contexte actuel réinterroge en profondeur les planifications directrices spatialisées. Leur évolution constitue l'une des clés de la transition écologique du territoire pour répondre aux enjeux des changements climatiques. L'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière 2050 doit être à la mesure de ces enjeux : répondre à l'urgence climatique, accueillir les populations, lutter contre l'effondrement de la biodiversité, adapter le territoire et les modes de vie aux effets du changement climatique, minimiser l'impact écologique, préserver le cadre de vie et le paysage, etc.

Il précise que la VTT a pour vocation d'être ensuite déclinée à travers les documents réglementaires de planification directrice des différents territoires de l'agglomération (Plans directeurs cantonaux ou régionaux SCOT, PLUIH, PLU, ...). La vision territoriale 2050 deviendra également la nouvelle "vision d'ensemble" des prochains Projets d'agglomération du Grand Genève et notamment de la 5^{ème} génération.

Le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon sont donc amenés à proposer une méthodologie pour articuler et coordonner la construction de cette vision territoriale transfrontalière 2050 avec les démarches en cours et les différentes échelles territoriales. Dans ce cadre, plusieurs études devront être conduites par les partenaires durant les prochaines années (2022, 2023, 2024).

Dans cette optique, afin de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai de réalisation pour cette prestation de services, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon mettent en place une convention constitutive d'un groupement d'autorités adjudicatrices pour lancer et mener à bien une procédure de marché public aboutissant à la réalisation de quatre études territoriales pluridisciplinaires pour la refonte de la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève (voir décisions du Bureau du Pôle métropolitain du 14 janvier).

Monsieur Vincent SCATTOLIN indique que ces quatre études porteront sur les quatre Périmètres d'Aménagement Coordinés d'Agglomération (ci-après : "PACA"), à savoir PACA Jura, PACA Rhône, PACA Arve, PACA Chablais, lesquels sont des sous-secteurs de réflexion et de concertation du Grand Genève.

Il ajoute que le travail de co-construction dans les 4 PACA (Arve, Rhône, Jura, Chablais) s'appuiera sur le calendrier prévisionnel suivant :

- 18 janvier 2022 : séminaire technique PACA : présentation de la démarche et travail en ateliers PACA sur les cahiers des charges et enjeux spécifiques territoriaux auprès des techniciens des différentes entités concernées
- 27 janvier 2022 : Groupe de travail thématique (GTT) aménagement, Commission d'élus du GLCT Grand Genève, permettant d'orienter les travaux
- Juin 2022 : ateliers politiques/techniques : démarrage du diagnostic
- Novembre 2022 : ateliers politiques/techniques : diagnostic critique et esquisse de vision
- Avril 2023 : ateliers politiques/techniques : formalisation de la Vision Territoriale Transfrontalière

CHARTRE GRAND GENEVE EN TRANSITION

Monsieur Sébastien JAVOQUES rappelle que dans le cadre de la démarche Grand Genève en transition, une Charte est en cours de préparation par les différents partenaires français et suisses du Grand Genève. Elle vise à constituer le socle du Projet de territoire à l'échelle du Grand Genève et à définir les principes d'action du GLCT pour les années à venir. La validation de la Charte est prévue selon le calendrier suivant :

- Bureau GLCT Grand Genève du 3 mars 2022 : arrêt/validation du texte
- Conseil Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français du 24 mars 2022 : adoption de la charte
- Assemblée GLCT GG du 7 avril 2022 : adoption formelle de la charte

- Assises Européennes de la Transition Energétique 31 mai-2 juin : signature officielle de la charte

Monsieur Sébastien Javogues explique qu'une séance spécifique du Comité syndical du Pôle métropolitain sera organisée le 24 février prochain afin de travailler sur la rédaction et les éléments de contenu de la charte. Monsieur Christian DUPESSEY insiste sur la nécessité de ce temps de travail. Il permet de consolider l'avis du Pôle métropolitain et de préparer les réunions partenariales du GLCT Grand Genève qui seront consacrées à l'arrêt du texte. L'objectif est de travailler conjointement avec chaque EPCI à savoir que dans cette intermédiaire, le dialogue se poursuit sur le contenu de la Charte entre le Pôle métropolitain et les EPCI.

Il rappelle que par la suite, la Charte sera déclinée dans un plan d'actions qui sera également formalisé de manière multi-partenariale.

ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE 2022

Monsieur Sébastien JAVOGUES rappelle que le Grand Genève accueille pour la deuxième fois les Assises Européennes de la Transition Energétique, sur le thème « Moins pour Plus ». Il présente le nouveau calendrier suite au report de l'évènement lié à la crise sanitaire.

- 22 mars 2022 : ouverture des inscriptions communication du programme
- 10 mai – 5 juin 2022 : le « OFF » des Assises
- 31 mai-2 juin 2022 : le « In » et le Carrefour des métiers des Assises

LA NUIT EST BELLE : 3EME EDITION LE 23 SEPTEMBRE 2022

Monsieur Sébastien JAVOGUES indique que la troisième édition de l'évènement se déroulera le 23 septembre 2022. Cet évènement de sensibilisation aux effets de la pollution lumineuse, aura pour thème l'énergie, dans la continuité des Assises Européennes de la Transition Energétique.

V. POLITIQUES CONTRACTUELLES

POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LA SIGNATURE DU CRTE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Genevois français comprend un volet pour le Pôle métropolitain et des volets pour chacun des huit EPCI membres. Après une phase d'élaboration et les délibérations de chacune des instances concernées, les signatures par les parties prenantes seront engagées avant le 31 janvier 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire, les modalités de signatures s'effectueront par transmission de parapheurs auprès des préfectures de l'Ain et de la Haute Savoie. Une signature officielle pourrait néanmoins se tenir entre le 1^{er} et le 15 février 2022.

Monsieur le Président explique que le CRTE constitue le cadre d'action partenarial avec l'Etat, qui croise à l'échelle du bassin de vie, les priorités d'action des collectivités territoriales avec celles de l'Etat, pour atteindre des objectifs définis en commun.

La transition écologique représente l'axe transversal de cette stratégie commune, visant à enrichir les champs de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques, et de la préservation des ressources.

Le CRTE constitue un document stratégique et une grille de lecture pour les interventions de l'Etat dans les territoires. Il ouvre la voie à des partenariats financiers avec l'Etat avec l'ADEME, avec le Contrat de Plan Etat Région (CPER), etc.

A présent, l'enjeu est de savoir quelles modalités seront définies par les partenaires pour la structuration d'une convention métropolitaine dans le cadre du CPER.

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LE FORUM DES FORMATIONS GRAND FORMA 8-9 FEVRIER 2022

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que pour sa 4^{ème} édition sous la bannière « Grand Forma- se former dans le Genevois français », le Forum des formations supérieures sera accessible de manière 100% digital les 8 et 9 février prochain.

Cette édition s'enrichit encore et propose désormais plus de 30 conférences aux lycéens du Genevois français. Les contenus seront accessibles directement et gratuitement pour les lycéens, étudiants et parents sur le site internet de Grand Forma. Par ailleurs, afin de s'adapter aux besoins de chacun, les informations,

enregistrements des conférences et présentations vidéos de chaque établissement, seront également disponibles toute l'année.

Issu d'une coopération entre plusieurs lycées du territoire et le Centre d'information et d'orientation (CIO), ce Forum permet, avec le soutien du Pôle métropolitain du Genevois français, de mieux appréhender les parcours de formation ou l'insertion professionnelle.

Monsieur le Président ajoute que ce forum constitue un véritable réseau de la formation supérieure sur le Genevois français, comprenant près de 80 formations identifiées. Ainsi, Grand Forma a pour but de mobiliser les sites et organismes de formation afin de construire une offre complète sur le territoire, accompagnée de services dédiés aux étudiants.

VI. DIVERS

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle le calendrier des instances du Pôle métropolitain.

Bureau 12h00-14h00	Comité syndical 20h00 (si le jeudi soir) et 12h00-14h00 (si le vendredi)
Vendredi 14 janvier 2022	Vendredi 28 janvier 11h30-13h30
Vendredi 11 février	Jeudi 24 février 19h00-20h00 : séance privée du Comité syndical pour travailler sur la Charte Grand Genève en Transition 20h00 : Comité syndical
Vendredi 11 mars	Jeudi 24 mars
Vendredi 8 avril	Jeudi 21 avril
Vendredi 6 mai	(Jeudi 19 mai en option)
Vendredi 10 juin	Jeudi 23 juin
Vendredi 8 juillet	
Vendredi 9 septembre	Jeudi 22 septembre
Vendredi 7 octobre	Jeudi 20 octobre (optionnel)
Vendredi 4 novembre	Jeudi 17 novembre
Vendredi 9 décembre	Vendredi 16 décembre